

## COMMUNE DE ROUVRES-LES-BOIS

-----  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

N° 2023-005 du 13/03/2023

Nombre de membres	10
Présents	10
Représenté(s)	00
Votants	09
Exprimés	09
Pour	03
Contre	06
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de ROUVRES-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUILLEMAIN, maire.

Etaient présents : Jean-Michel GUILLEMAIN, Dominique PINSON, Eugène HAVETZ, Betty PINSON, Pauline MOREAU, Françoise GAUSSET, Olivier CHAUVIGNON, Marie-Christine FRANCHET, Sandra LAFAYE, Dominique DELYS

Absent excusé : néant

Convocation en date du 07/03/2023 – Transmission et affichage le 07/03/2023

Marie-Christine FRANCHET a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : 2023-005 du 13/03/2023**  
**Projet éolien « Les Champs de Baudres » (36110)**  
**Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique complémentaire, relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral n°36-17-10-13-004 du 13 octobre 2017 autorisant la SAS FERME ECOLIENNE DES CHAMPS DE BAUDRES à exploité un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de Baudres (36110), s'est tenue à la mairie de Baudres du lundi 13 février 2023 – 9 h 00 au lundi 27 février 2023 – 17 h 00 ;

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, la commune de ROUVRES-LES-BOIS située dans le périmètre, doit émettre un avis concernant la régularisation citée en objet ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conflits d'intérêt, Mr le maire demande aux élus si l'un d'entre eux est concerné par ce dossier et si c'est le cas, de ne pas prendre part aux débats afin d'éviter un conflit d'intérêt.

Mr Dominique PINSON, 1<sup>er</sup> adjoint, informe l'assemblée qu'il est concerné par le projet éolien des Champs de Baudres c'est pourquoi Mr le maire lui demande de ne pas prendre part aux débats et de se retirer de la salle ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Le conseil municipal ouïe l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide de voter à :

- **6 CONTRE, 3 POUR et 0 abstention** au projet d'exploitation d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune BAUDRES

En conséquence, le conseil municipal de Rouvres-Les-Bois

- Emet un **avis défavorable** au projet d'exploiter un parc éolien « Les Champs de Baudres » sur la commune de BAUDRES.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

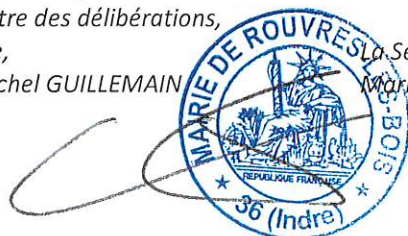
Au registre des délibérations,

Le maire,

Jean-Michel GUILLEMAIN

La Secrétaire

Marie-Christine FRANCHET



Acte rendu exécutoire **17 MARS 2023**  
 Reçu en Préfecture de l'Indre le **17 MARS 2023**  
 Publié ou notifié le **17 MARS 2023**  
 Le maire, Jean-Michel GUILLEMAIN

